

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 99 (1973)
Heft: 19: 54e Comptoir Suisse, Lausanne 8-23 septembre 1973

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



4^e prix : « Terrasses », A. et J.-P. Perraudin, architectes, Sion.

Le tunnel d'accès au parking de l'hôtel est un peu long, mais admissible, car il sert également d'accès de service.

Les circulations extérieures des piétons ne sont pas très attractives. La traversée nord-sud n'est pas traitée.

L'accès central distribuant tous les éléments du programme peut présenter un certain intérêt sur le plan de l'exploitation, mais dans le cas particulier le circuit piétons qui en découle est long, sans attrait, difficilement acceptable. Par contre les circulations sportives, spectateurs et promeneurs sont bien différenciées.

La construction par étapes, bien que mal exprimée, est possible. Elle hypothèque toutefois, dans la solution présentée, la construction de l'hôtel, prévue en troisième étape (caves et fondations).

En première étape, le restaurant n'est pas en contact direct avec la circulation piétons et n'a pas non plus de liaisons valables avec les autres éléments du programme sportif, tels que les patinoires.

La garderie d'enfants a son accès indépendant par une rampe. Son jardin toutefois n'est pas au même niveau.

En 3^e étape, la salle de congrès est exiguë et sa forme qui suit les limites du terrain est critiquable, par contre l'ensemble du centre de congrès s'ouvre largement sur une terrasse qui pourrait être davantage traitée en jardin.

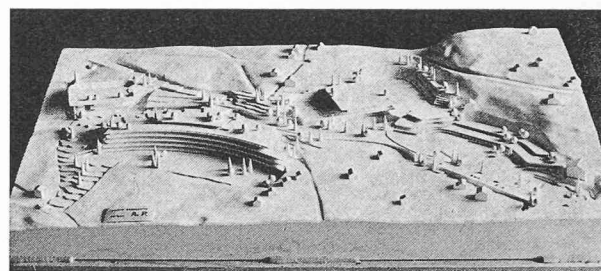
L'emplacement de l'hôtel est excellent et ses chambres correctement orientées.

Le garage, placé dans la boucle de la route, offre une grande souplesse de dimensionnement.

En conclusion, le parti général est très bon, son traitement par contre n'atteint pas la même qualité.

5^e prix : « A.P. » (fig. 5)

Ce projet relève d'une bonne recherche d'intégration des volumes dans le terrain. L'aménagement des espaces est intéressant.



5^e prix : « A.P. », A. Zufferey, architecte, P. Gaule, collaborateur, Sierre.

Cette disposition présente plusieurs éléments attractifs par :

- la zone d'entrée principale à l'est, avec l'aménagement judicieux des piscines;
- la zone de la patinoire avec l'aménagement d'une arène naturelle, propice aux spectacles de glace ou autres manifestations culturelles;
- la liaison naturelle du centre polysportif avec le centre hôtelier et la salle des congrès.

Chaque activité est suffisamment dimensionnée pour l'aménagement de gradins pour spectateurs.

L'accès des piétons à l'est du terrain et le long du parking n'est pas résolu de façon satisfaisante. Par contre, les accès des véhicules, ainsi que la disposition linéaire des parkings sont intéressants, bien qu'ils présentent de sérieux problèmes dans la réalisation des étapes.

Le cheminement des piétons n'est pas très clair et les escaliers insuffisamment dimensionnés.

L'absence d'éclairage naturel de la patinoire couverte présente des inconvénients sérieux.

Les liaisons intérieures, qui découlent des distributions des fonctions, sont résolues de manière peu satisfaisante et provoquent des confusions entre les promeneurs, les spectateurs et les sportifs.

Découlant de ce qui précède, l'exploitation est rendue difficile en cas de grande affluence.

La réalisation des étapes est favorable, bien que certains éléments de construction, la patinoire ouverte en particulier, soient discutables.

L'expression architecturale est satisfaisante en raison de la simplicité des volumes. L'élaboration du projet n'est cependant pas à la hauteur des idées que le régissent.

Divers

14^e assemblée générale de l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA)

Le 21 août 1973 s'est tenue à Berne la 14^e assemblée générale de l'ASPEA, avec une participation record de plus de 250 personnes. Parmi les activités de l'année écoulée, l'information du public et la participation aux débats sur la construction de centrales nucléaires en Suisse ont joué un rôle prépondérant. Dans son allocution, le professeur Winkler, président de l'ASPEA, a pu relever que la controverse avait pris un caractère quasi professionnel

puisque les mêmes interlocuteurs se retrouvaient face à face dans des débats toujours répétés, trop souvent stériles.

Dans le souci d'une information objective et solidement fondée, l'ASPEA a édité une liste d'ingénieurs nucléaires confirmés, se tenant en tout temps à la disposition des milieux politiques ou de la presse écrite et parlée pour donner des renseignements techniques et scientifiques sur des questions relatives à l'énergie nucléaire. Présentée sous forme d'une brochure : « Les spécialistes vous renseignent sur l'énergie nucléaire », cette liste peut être obtenue au secrétariat de l'ASPEA, case postale 2613, 3001 Berne.

L'assemblée a élu par acclamation cinq nouveaux membres en remplacement de cinq démissionnaires :

M. Jürg Bienz, directeur chez Sulzer Frères S.A. à Winterthur, en remplacement de M. M. Züblin, chez Sulzer également ; M. Franz Domman, directeur des Forces électriques de la Suisse centrale, Lucerne, en remplacement de M. Epprecht, professeur à Zurich ; M. Hans Heini Gränicher, directeur de l'IFR, Würenlingen, en remplacement de M. K. H. Buob, IFR ; M. Eugène Keppeler, directeur de l'UCS, en remplacement de M. B. Frank, ASE ; M. Max Oetterli, secrétaire de l'Association suisse des banquiers, en remplacement de M. R. Lang, du Crédit suisse.

Après la partie administrative, enlevée de main de maître par le président, l'assemblée a écouté une conférence de M. R. Rometsch, inspecteur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, consacrée aux mesures internationales de surveillance pour garantir l'utilisation à des fins pacifiques des matières nucléaires. Après un historique de vingt-cinq ans d'efforts pour assurer à l'uranium et au plutonium des utilisations pacifiques, M. Rometsch a exposé et expliqué les accords internationaux et les mesures de contrôle qui en sont résultées. Aussi bien les matières provenant des gisements que celles qui ont été reconverties font l'objet d'une comptabilité précise étayée par des mesures à tous les stades de la production d'énergie nucléaire.

L'importance d'un contrôle rigoureux est évidente si l'on considère que 100 tonnes de plutonium auront été produites avant 1978 et que ce chiffre montera à près de 400 tonnes dans dix ans. M. Rometsch a pu constater qu'il était réconfortant de voir la diplomatie et la collaboration internationale affirmer leurs droits dans un domaine aussi capital pour l'humanité.

L'assemblée a été close par la première présentation publique du film de l'ASPEA : « Centrales nucléaires : notre nouvelle source d'énergie. » Cette production en couleurs, de 22 minutes, s'adressant au grand public, explique de façon claire le principe et le fonctionnement des centrales nucléaires ; elle met en évidence les mesures de sécurité considérables prises lors de la construction et de l'exploitation d'une centrale. Une comparaison frappante avec les carburants dérivés du pétrole souligne combien l'énergie nucléaire contribue à diminuer la pollution, à rationaliser la production d'énergie et à la rendre indépendante d'une multitude de facteurs. Ce film est une contribution objective à l'information au moment où vont s'amplifiant les oppositions souvent mal fondées à la construction de centrales nucléaires. Il est à souhaiter qu'il atteigne un large public.

En conclusion, on peut espérer que cette assemblée aura contribué, grâce à l'information détaillée dont a bénéficié la presse présente, à ramener plus d'objectivité à l'égard de l'énergie nucléaire dans le public qui en est le bénéficiaire.

Déchets solides municipaux — Une étude de système

Quelle sera la masse des déchets urbains dans dix ou vingt ans ? Comment seront-ils ramassés, traités et évacués, et avec quels types d'équipement ? Quelle en est la fraction qui pourra être transformée en énergie soit directement utilisable, soit stockée ou transportable ? Quelle sorte de ressources naturelles pourront-elles être récupérées et révalorisées à partir de ce « minerai urbain » ? Ce sont là des questions que tout le monde se pose. Selon les estimations pour l'Europe de l'ouest, il y aura en 1990 plus de 100 millions de tonnes de déchets provenant des ménages, des

institutions, des commerces et des petites industries, correspondant à un volume qui pourra atteindre 700 millions de m³. Ils contiendraient 60 % de papier, 10 % de plastique, 10 % de verre, 10 % de matières organiques putrescibles, 5 % de métaux et 5 % de cendre.

Ces chiffres donnent une idée de l'énorme marché futur de l'équipement et des produits de récupération. Cela a incité Battelle-Genève à lancer une étude technico-économique multiclients sur « L'Etude globale du problème des déchets solides municipaux en Europe, en vue de l'évaluation de la demande en équipements de traitement en 1985 », dont la souscription est ouverte aussi bien aux diverses industries concernées, qu'aux gouvernements, municipalités et communes.

Cette étude consiste en une analyse qualitative et quantitative détaillée de l'évolution du système global, comprenant à la fois les déchets, les techniques de traitement et les marchés qui s'ouvriront aux produits de récupération. Qui achètera des briques et du matériel de construction fabriqués avec des déchets urbains ? Quelles sont les conditions socio-économiques qui auront à l'avenir une incidence sur la production de déchets ? Quels seront les effets des actions et des attitudes gouvernementales ? Quel sera le rôle de la presse, celui de l'opinion publique et des groupes de pression ? Tous ces éléments et d'autres encore, de nature sociale, économique et législative, ainsi que leur interaction, doivent être évalués dans le cadre d'un système d'ensemble, afin d'établir une prévision plus exacte de leur évolution.

Cette analyse du système doit également inclure sur le plan industriel et technique les prévisions à long terme du marché pour d'anciens et de nouveaux procédés et équipements utilisés pour le ramassage, la manutention, le transport, la réduction du volume, le triage, la transformation et le traitement final des déchets solides.

Le groupe de recherche interdisciplinaire de Battelle-Genève qui a lancé cette étude estime que deux périodes doivent être analysées : l'avenir immédiat jusqu'à 1975 et le moyen terme jusqu'à 1985. Dans la recherche de solutions nouvelles dans ce domaine spécifique sur le plan technique ainsi qu'au niveau de l'urbanisme, les pays suivants sont l'objet d'une attention particulière : Allemagne, Belgique, Hollande, Luxembourg, France, Italie et Royaume-Uni.

L'examen des déchets solides municipaux dans un système d'ensemble bénéficie non seulement aux industries d'équipements et de procédés de conversion et aux contribuables, mais aussi à l'environnement lui-même.

La Documentation suisse du bâtiment lance des catalogues caractéristiques

Pour s'orienter rapidement et sûrement dans la large gamme de produits offerts par l'industrie du bâtiment, le projeteur exige de meilleures informations. Ces informations doivent aller dans le sens de l'utilisation pratique ; soumises à un principe ordonnateur valable généralement, elles devraient fournir le plus possible d'informations comparables au sein des différents groupes spécifiques de produits.

Pour répondre à ce besoin, la Documentation suisse du bâtiment a décidé d'élaborer des catalogues caractéristiques pour les différents groupes de produits et matériaux de construction, catalogues adaptés aux conditions particulières de l'industrie suisse du bâtiment. Ce travail est fondé sur les directives du CIB (Conseil international du bâtiment), qui a publié des principes fondamentaux en

matière de catalogues caractéristiques pour l'industrie du bâtiment (voir Master lists for structuring documents relating to buildings, building elements, components, materials and services).

En collaboration avec les représentants de la Confédération, des associations professionnelles et de l'industrie du bâtiment, la Documentation suisse du bâtiment élabore les critères absolument nécessaires à la spécification de produits et matériaux de construction. A l'avenir, les publications qui correspondent aux exigences de ces catalogues caractéristiques seront signalées spécialement. Avec ces informations spécifiques, la Documentation suisse du bâtiment espère apporter une contribution à une meilleure communication entre l'industrie et l'architecte.

Nouveau Code des frais de construction du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment

Le CRB vient de faire paraître une nouvelle édition du Code des frais de construction du bâtiment, qui ne résulte pas d'un remaniement fondamental de l'édition de 1969, mais en constitue une nouvelle version simplement complétée et corrigée. C'est pourquoi elle porte encore la date de 1969 comme année d'édition, de manière à souligner sa conformité sur l'essentiel avec l'édition précédente. La nouvelle version du CFC, qui en est la troisième, est désignée par 1969/73. L'essentiel des modifications qui lui ont été apportées consiste dans une présentation graphique meilleure, et dans l'adjonction de textes abrégés conventionnels, tels qu'ils peuvent être employés dans les diverses applications de l'informatique.

Le CRB recommande de continuer d'employer l'ancienne version 1969 dans la conduite des ouvrages commencés sur cette base, mais d'utiliser la nouvelle version 1969/73 pour les ouvrages nouveaux.

Détails complémentaires :

Code des frais de construction (bâtiment), norme SNV 506 500, 31 pages A4 avec annexe, 19 pages A4, en trois langues.

Fr. 18.— (Fr. 15.50 pour les membres du CRB).

151 thèses de chimie en 1972

Au titre des sciences chimiques, 151 thèses ont été publiées en 1972 en Suisse, soit 23 à l'Université de Bâle, 8 à Berne, 10 à Fribourg, 14 à Genève, 7 à Lausanne, 2 à Neuchâtel, 21 à Zurich, 2 à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et 64 à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Les thèses en chimie représentent environ le 10 % des écrits académiques annuels donnant à leurs auteurs le titre de docteur.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Cours du 3^e cycle

Dans le cadre de l'enseignement du 3^e cycle, l'EPFL offre aux titulaires d'un diplôme d'une école polytechnique, d'une université, ou d'un titre équivalent, les cours suivants :

— Cours de spécialisation en génie de l'environnement

Organisateur : Professeur Yves Maystre, de l'EPFL, avec le concours de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Période : 7 janvier au 20 décembre 1974 (à plein temps).

Délai d'inscription : 1^{er} juillet 1973, prolongation jusqu'au 15 septembre 1973.

Information : Institut du Génie de l'Environnement, M^{me} Frechelin (021) 26 46 21 (interne 615).

— Cycle d'études du Département de mathématiques

Organisation : Département de mathématiques de l'EPFL.

Période : Octobre 1973 à mars 1974, avril 1974 à juillet 1974.

Délai d'inscription : début octobre 1973.

Information : Secrétariat des étudiants, Service académique de l'EPFL, M^{lle} Rochat (021) 26 46 21 ou chef du Département de mathématiques (021) 26 46 21 (interne 540).

— Cours de spécialisation en hydrologie opérationnelle et appliquée

Organisateur : Professeur P. Regamey, de l'EPFL, avec le concours de l'Organisation météorologique mondiale et d'Organisations françaises spécialisées en hydrologie.

Période : 1^{er} avril au 13 décembre 1974 (à plein temps).

Délai d'inscription : 1^{er} octobre 1973.

Information : Institut de génie rural, professeur P. Regamey (021) 35 06 11.

— Cycle d'études du Département de génie civil

Organisateur : Professeur François Panchaud, de l'EPFL.

Période : 7 janvier au 9 mars 1974,
22 avril au 29 juin 1974,
21 octobre au 21 décembre 1974.

Délai d'inscription : 17 novembre 1973.

Information : Secrétariat des étudiants, Service académique de l'EPFL, M^{lle} Rochat (021) 26 46 21.

— Cours de construction à température élevée dans les turbomachines

Organisateurs : Professeur W. Traupel, de l'EPFZ.
Professeur P. Suter, de l'EPFL.
Professeur W. Kurz, de l'EPFL.

Période : Septembre 1974 à septembre 1975.

Délai d'inscription : 1^{er} juillet 1974.

Information : Institut de thermique appliquée, EPFL : M^{lle} Fornerod (021) 26 46 21.

— Cours de 3^e cycle romand

Organisateur : Conférence universitaire romande.

Domaines : Mathématiques. — Physique. — Chimie. — Sciences de la Terre. — Lettres. — Théologie.

Information : M. André Pernoud, Le Château, 2001 Neuchâtel, (038) 21 11 81.

Congrès

VII^e Congrès mondial pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Dublin, du 20 au 25 mai 1974

L'ordre du jour est le suivant :

1. a) La sécurité et l'hygiène dans la société industrielle.
- b) Information et documentation au service de la prévention.

2. Evolution de la sécurité et de l'hygiène dans la conception et la construction des machines et des matériels.
3. Bâtiment et travaux publics : Planifier la sécurité :
 - a) organisation des chantiers ;
 - b) machines et équipements de chantier.
4. Agriculture et travaux forestiers :
 - a) sécurité dans la conception des machines ;
 - b) les contrôles des machines sous l'angle de la sécurité ;
 - c) emploi des pesticides et des engrais chimiques.
5. Bruits et vibrations mécaniques.
6. Recherche.

Renseignements et inscriptions : VIIth World Congress, Ansley House, Dublin 4, Ireland.

"Leistungselektronik 73"

Les 31 octobre et 1^{er} novembre 1973 auront lieu à l'Hôtel International à Zurich-Oerlikon des journées d'information sur les applications industrielles des thyristors. Des spécialistes de plusieurs pays européens y présenteront des exposés sur les applications des thyristors, sur le chapitre épineux des interférences qu'ils causent aux réseaux électriques de distribution, ainsi que sur les moyens de les éliminer.

Ces journées sont organisées par Informis AG, Roggwil.

Informations SIA

« Mandats à l'étranger »

Journée d'études du Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger

Le 23 novembre 1973 aura lieu à Berne une journée d'études du Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger, sous le thème « mandats à l'étranger ». Cette manifestation a pour but d'examiner les questions qui se posent lors de l'acquisition, du déroulement et de la coordination de travaux à l'étranger. A la suite de quatre exposés, les participants auront la possibilité d'un échange de vues et d'une discussion de problèmes d'un intérêt commun.

PROGRAMME

9 h. 30	Introduction.
10 h. - 11 h. 30	Exposés. Thème 1 : <i>Procédure d'adjudication des autorités fédérales</i> . Dr R. Wilhelm, chef de la subdivision Affaires opérationnelles auprès du délégué pour la Coopération technique. Thème 2 : <i>Procédure d'adjudication des organisations internationales</i> . Dr R. Gächter, chef de la section Multilatéral auprès du délégué pour la Coopération technique. Thème 3 : <i>Offres possibles : prestations partielles — prestations collectives (team) ; base des honoraires ; risques ?</i> H. G. Elsaesser, chef du Service des activités à l'étranger de Losinger SA, Berne. Thème 4 : <i>Prospection, acquisition, décisions, moyens, frais</i> . E. Kalhauge, associé de la maison Cowiconsult, Copenhague.
11 h. 30 - 12 h. 30	Questions.
12 h. 30 - 14 h.	Déjeuner.
14 h. - 15 h. 45	Discussions en groupes.
16 h. - 16 h. 40	Rapport général.
17 h. environ	Clôture.

Inscription : Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. (01) 36 15 70.

Cette manifestation est réservée en premier lieu aux membres du groupe. D'autres intéressés des milieux de la SIA sont admis en nombre limité et dans l'ordre des inscriptions. Date limite d'inscription : 15 octobre 1973.

Taxes : Fr. 100.— pour les membres du groupe ; Fr. 250.— pour les non-membres.

La taxe doit être versée au compte de chèque postal SIA 80-5594, avec la mention « FAA » au verso du mandat.

Communications SVIA

Candidatures

M. Josef Burysek, ingénieur civil, diplômé de l'Ecole polytechnique de Prague en 1958.

(Parrains : MM. Renaud Favre et Blaise Graf.)

M. François Descœudres, ingénieur civil, diplômé EPFZ en 1960.

(Parrains : MM. D. Bonnard et Ed. Recordon.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée *par avis écrit* au Comité de la SVIA dans *un délai de 15 jours*. Passé ce délai, la candidature ci-dessus sera transmise au Comité central de la SIA.

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 25 et 26 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir pages 8 et 22 des annonces

Informations diverses

Un nouveau système de recherche de personnes commandé par ordinateur mis en service par l'office britannique des postes

L'Office britannique des Postes met à la disposition de ses abonnés un système de recherche automatique de personnes, commandé par ordinateur, qui permet d'appeler les utilisateurs sur un petit récepteur radio à partir du réseau de téléphone public.

Ce système, qui donne une nouvelle dimension au téléphone, permet aux utilisateurs de rester constamment en contact avec leurs bureaux lors des déplacements requis par leurs activités quotidiennes. Les médecins, les responsables des services de dépannage ou les représentants importants peuvent être contactés sur-le-champ en cas de nécessité.

Ce nouveau service, actuellement au stade de lancement, couvre une superficie de 1300 km² environ basée sur le central téléphonique de Reading, dans le Berkshire. Dans ce central est installé le cerveau du système, un ordinateur PDP-11 de Digital Equipment Corporation, d'une capacité de 16 k octets.

Chaque utilisateur porte un récepteur de poche qui émet un signal aigu dès que son numéro (10 chiffres) est composé sur le cadran d'un poste du réseau téléphonique public. L'ordinateur PDP-11 vérifie la validité du numéro et transmet le signal radio approprié au récepteur. En même temps, un message enregistré informe le demandeur que sa demande de recherche de personne a été acceptée.

Numéros individuels

Tout comme pour le téléphone, un numéro particulier est affecté à chaque abonné. Les quatre premiers chiffres du numéro à dix chiffres représentent le code commun à tous les abonnés de ce service particulier, et dirigent l'appel au terminal commandé par ordinateur au central de Reading. Les six derniers chiffres permettent d'identifier chaque récepteur particulier.